

Lois

Loi organique n° 2020-34 du 7 août 2020, portant approbation de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'Assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali le 21 mars 2018, annexé à la présente loi organique.

La présente loi organique sera publiée au Journal officiel de la République tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 7 août 2020.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

⁽¹⁾ Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 22 juillet 2020.